

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

<b>Date de la convocation : 17 mai 2011</b> Date affichage: 17 mai 2011	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 18</b> Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille onze, le vingt quatre mai à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix sept mai deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	<b>Présents :</b> FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, BONNIN Stéphanie, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,
<b>Secrétaire de séance</b> C. BAVEREL, secrétaire de mairie	<b>Absent(s) excusé(s) :</b> POUGNARD Dominique,

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>Approbation du procès verbal du 12 avril 2011</b>
----------	--

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

<b>2</b>	<b>Subventions aux associations pour l'année 2011</b>	<b>D/2011-031</b>
----------	---	-------------------

S. Delgutte expose que la commission Animation s'est réunie le mardi 17 mai pour étudier les demandes ; toutes les associations avaient déposé leur dossier complet dans les délais ; les subventions ont été calculées en fonction des critères habituels; les propositions sont les suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION	ASSOCIATION	SUBVENTION
A PETITS PAS	185	FORS EN CADENCE	185
ACCA	245	Groupement de lutte contre les nuisibles	50
APE	405	LE P'TIT CLUB	245
BOULES EN BOIS	115	LES PES TANQUES	185
CLIN D'ŒIL	230	OSC FORS	380
CLUB DE L'AGE D'OR	220	SECTION UDCR	115
COMITE DE JUMELAGE	290	SEP	430
COMITE DES FETES	0,50€ x 1.676 hab. = 838	TENNIS CLUB DE FORS	185
FORS COMEDIE	215		

La commission a également été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes pour l'achat de rideaux pour la salle polyvalente. Elle a demandé de nouveaux devis car celui proposé a été jugé trop élevé (3.100 €).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les montants des subventions de fonctionnement 2011 précisés ci-dessus.**

### 3 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Alain Fort et Stéphane Bonnin exposent à l'assemblée le bilan de la *Commission Aménagement* du 10 mai dernier. Différents travaux et achats sont à prévoir.

#### 3.1 Réparation de la cloche de l'église

D/2011-032

- A. Fort informe le conseil que la cloche de l'église (qui date de 1881) doit être réparée rapidement :
- la bélière est dégradée entraînant un risque d'éclatement de la couronne et de chute
  - le mouton en bois est en péril
  - le moteur (entraînement par chaîne), dont le support en bois est pourri, doit être revu.

Différentes entreprises spécialisées ont été contactées et ont fourni les devis suivants.

Entreprise	Restauration de la cloche	Réparation du mouton	Moteur	Entraînement moteur	Battant de la cloche	Remise en état tintement	MAIN D'OEUVRE	TOTAL HT	TOTAL TTC
<b>BODET</b>	Soudure à chaud et recharge du point de frappe	chêne ancien	Moteur de volée électronique entraînement par courroie	Courroie	Battant en acier doux		2 520,00	9 414,00	11 259,14
DETAIL HT	3 640,00 €	972,00 €	972,00 €	225,00 €	520 €				
<b>LUSSAULT</b>	Soudure à chaud et recharge du point de frappe	chêne qualité menuiserie QB1	Moteur de volée électronique	kit de transmission	battant en acier doux		3 446,06	9 928,83	11 874,88
DETAIL HT	4 130,57 €	920,00 €	921,00 €	81,00 €	384 €	46,20 €			
<b>LUSSAULT</b>	Mise en place d'une fausse bélière	chêne qualité menuiserie QB1	Moteur de volée électronique	kit de transmission	battant en acier doux		2 544,80	5 372,00	6 424,67
DETAIL HT	475,00 €	920,00 €	921,00 €	81,00 €	384 €	46,20 €			
<b>LUSSAULT</b>	Refonte complète (inscriptions neuves)	chêne qualité menuiserie QB1	Moteur de volée électronique	kit de transmission	battant en acier doux		3 546,06	9 289,76	11 110,55
DETAIL HT	3 391,50 €	920,00 €	921,00 €	81,00 €	384 €	46,20 €			
<b>GOUGEON</b>	Refonte complète (inscriptions à l'identique)	bois exotique	Moteur de volée électronique linéaire + armoire de sécurité				2 403,00	9 448,00	11 299,82
DETAIL HT	4 641,00 €	704,00 €	1 700,00 €						

La *commission Aménagement* a étudié les différentes offres et comparé leurs avantages et inconvénients respectifs lesquels sont présentés en détail au conseil municipal. Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise Gougeon pour les raisons suivantes :

- La cloche est refondue complètement à l'identique, permettant la conservation du patrimoine avec les décors et inscriptions d'origine. (Moule Archive Bolée, fondue le 23 mai 1881 au Mans) ;
- Le moteur de volée électronique linéaire : la cloche reste indépendante, aucun moyen de transmission n'est nécessaire (ni roue, ni chaîne), la gestion électronique permet un contrôle précis qui limite les efforts sur le beffroi ;
- L'entreprise offre l'entretien annuel gratuit pendant 2 ans ;
- Les travaux seront faits en septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de retenir l'offre de l'entreprise Gougeon (37110 Villedômer), aux conditions précisées ci-dessus, pour un total de **11 299,82 € TTC**. Cette somme sera inscrite à la section d'investissement du budget 2011, à l'opération 208 « réparations et entretien des bâtiments communaux ».

*M. le Maire précise qu'il est de son devoir de prendre toutes précautions utiles avant réparation : cette cloche ne doit plus, à partir de ce jour, être mise en fonction. Il prendra contact avec les autorités religieuses pour les en informer.*

**3.2 Achat de deux remorques**

**D/2011-033**

La municipalité souhaite acquérir deux remorques :

- **une remorque Espaces Verts**, type utilitaire mixte professionnelle pour transporter la tondeuse autoportée ;
- **une remorque Tables et bancs**, type bagagère, qui sera exclusivement réservée au transport des tables et bancs que la commune vient d'acquérir.

Une consultation - avec un cahier des charges très précis pour chacune- a été lancée auprès de plusieurs entreprises ; trois ont répondu : **Univers Remorques** (17 Lussant), **Atlantic Import Distribution** (79 St-Symphorien) ; **Espace Emeraude** (79 Echiré). Stéphane Bonnin présente à l'assemblée le cahier des charges adressé aux entreprises et le tableau comparatif des offres.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, les membres du conseil retiennent l'offre de l'entreprise Espace Emeraude**, à savoir :

- **Remorque Espaces Verts :**  
Marque RUMEAU, Type: RPI 1330, avec option basculement hydraulique. 4.090 € HT
- **Remorque Tables et bancs :** Marque LIDER, type: 29470 Freinée,  
option : Bâche haute 80cm – arceaux compris ..... 1.696 € HT

**soit un total TTC de 6.920,06 € TTC. Cette somme sera inscrite à la section d'investissement du budget 2011, à l'opération 225 « achat et réparation de matériel ».**

**3.3 Travaux de voirie allée de la Mairie et allée du cimetière**

**D/2011-034**

La municipalité souhaite refaire ces deux allées. Des dossiers de consultation ont été adressés à plusieurs entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au 6 mai 2011.

Trois offres sont parvenues dans les temps : **Entreprise Eurovia, Entreprise Boisliveau TP et Entreprise Eiffage Ouest**, dont les offres sont détaillées comme suit :

Travaux	Eurovia		Boisliveau TP		Eiffage Ouest	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Allée de la Mairie</b>	30 480,00 €	36 454,08 €	34 342,50 €	41 073,63 €	28 055,00 €	33 553,78 €
<b>Allée du cimetière</b>	8 504,00 €	10 170,78 €	8 125,50 €	9 718,10 €	7 495,00 €	8 964,02 €
<i>Sous total</i>	<i>38 984,00 €</i>	<b>46 624,86 €</b>	<i>42 468,00 €</i>	<b>50 791,73 €</b>	<i>35 550,00 €</i>	<b>42 517,80 €</b>
<b>Eclairage public</b>	7 234,00 €	8 651,86 €	7 530,00 €	9 005,88 €	6 930,00 €	8 288,28 €
<b>TOTAL</b>	46 218,00 €	<b>55 276,73 €</b>	49 998,00 €	<b>59 797,61 €</b>	42 480,00 €	<b>50 806,08 €</b>

Après analyse des offres, la *commission Aménagement* propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Ouest, pour un total de **42 517,80 €TTC**, comme étant la plus adaptée ; par contre, elle souhaite revoir la proposition de l'entreprise sur l'option « éclairage public », avec des appareils plus adaptés à un balisage qu'à un éclairage classique.

La proposition principale prévoit des allées revêtues d'un bitume de couleur avec des bordures latérales. L'allée de la Mairie sera conforme à la proposition d'aménagement du Plan de Référence.

Les travaux pourraient commencer vers le 15 juin pour finir avant le 14 juillet. Stéphane Bonnin précise que les fourreaux d'éclairage public seront quand même passés dans l'allée de la Mairie ; ainsi les travaux d'éclairage public pourront se faire ultérieurement.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Ouest (85 210 Saint-Hermine), aux conditions précisées ci-dessus, pour un total de 42 517,80 € TTC. Cette somme sera inscrite à la section d'investissement du budget 2011, à l'opération 214 « travaux de voirie ».**

### **3.4 Plan d'alignement et travaux rue de la Poste**

**D/2011-035**

**L'aménagement du centre bourg tel qu'il a été prévu nous impose d'appliquer le plan d'alignement** (pris en 1947) notamment rue de la Poste. Cet alignement concerne trois propriétés (Mme Suire-Renaudeau, Mme Arpin et M. Rabault).

Une convention (cession de terrain et travaux à prévoir pour chacune des parcelles) a été signée avec les propriétaires concernés. Il convient maintenant de convoquer un géomètre, de faire le bornage et de signer les actes notariés correspondants avant de commencer les travaux.

**De plus, le plan proposé par le cabinet BET VRD modifie le carrefour au droit de l'ancienne poste** (logement communal). Afin de permettre une meilleure giration des véhicules, notamment poids lourds et agricoles, il est proposé de démolir le mur de clôture du logement communal et de le repousser d'environ 1 m.

La *commission Aménagement* propose de profiter du passage d'un géomètre pour les alignements précités pour faire cette modification foncière (la parcelle AM 25 s'étend sur 174 m<sup>2</sup>. La modification réduira la surface d'environ 17 m<sup>2</sup>, soit une parcelle restante de 157 m<sup>2</sup>).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, Alain Fort :**

- **à appliquer le plan d'alignement rue de la Poste et effectuer tous les travaux** en découlant ;
- **à convoquer un géomètre pour réaliser le bornage des parcelles AM34, AM 72/73, AM 516 et de la parcelle AM 25 ;**
- **à signer les actes notariés et, tout document nécessaire** à la réalisation du projet ;

### **3.5 Modification du sens de circulation sur le parking de l'école maternelle**

**D/2011-036**

Pour des raisons de sécurité et de fluidification du trafic aux heures d'entrée et de sortie de classe, la *commission Aménagement* propose de revoir le sens de circulation du parking de l'école maternelle. Actuellement, la circulation se fait dans les deux sens, sans distinction, entraînant des risques notamment lors du passage des bus scolaires.

Elle propose que l'entrée du parking se fasse uniquement « côté plaine du Lac » et la sortie « côté salles associatives ». A noter que c'est le circuit emprunté à l'heure actuelle par les cars scolaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le sens de circulation tel que défini ci-dessus ;**

Le nouveau sens de circulation sera matérialisé au sol par une flèche de sens de circulation et par une bande stop à la sortie. Les travaux seront réalisés cet été avec information des usagers début septembre.

### **4 Organisation des festivités du 14 Juillet 2011**

**D/2011-037**

Les festivités se dérouleront le jeudi 14 juillet (jeux, pétanque..., repas en plein air, retraite aux flambeaux, tir du feu d'artifice).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :**

- **le feu d'artifice sera payé par la mairie, pour un montant maxi de 1.000 € TTC**
- **une subvention de 80 €** destinée à financer les jeux des enfants est attribuée au Comité des Fêtes

- **La participation au repas du 14 Juillet est de**
  - 2 € pour les forsitains
  - 7 € pour les personnes extérieures à la commune
  - gratuit pour tous les enfants de moins de 12 ans (forsitains ou non)

Les réservations et l'achat des tickets se feront du 20 juin au 4 juillet, au secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture

## 5 PEL/CEL - Commission Animation

### 5.1 Participation au festival « musiques métisses »

D/2011-038

D. Guilberteau, responsable du secteur Jeunesse, organise une sortie en minibus pour 8 jeunes, le 10 juin prochain, au festival « musiques métisses » d'Angoulême. L'entrée au spectacle de la grande scène est de 23 €, il propose de fixer la participation des jeunes à 13 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de fixer la participation des jeunes à 13 €** pour la sortie du 10 juin 2011 au festival « musiques métisses ».

### 5.2 Tarifs de l'A.L.S.H. été 2011

D/2011-039

Un centre de loisirs pour les adolescents de 12 à 15 ans va s'ouvrir à Fors cet été à titre expérimental. Il se tiendra du 2 au 29 juillet et accueillera 8 jeunes. Stéphanie Delgutte propose de calquer les tarifs de l'ALSH de Fors sur les tarifs communautaires.

Elle informe les participants que, dans le cadre d'une harmonisation des politiques d'action sociale, la CAF et MSA ont décidé de calquer leurs tarifs respectifs et la CCPC a souhaité que les participations des familles ressortissantes soient identiques.

Les tarifs suivants ont été fixés par la Communauté de communes Plaine de Courance, en fonction du quotient familial (QF), pour une application à compter du 1er avril 2011 :

Tranche	Tarif pour 1 journée avec repas	Tarif pour ½ journée sans repas
QF1 - Tranche 1 (0 à 550 €)	5,47 €	1,66 €
QF2 - Tranche 2 (551 à 780 €)	8,07 €	2,96 €
QF3 - Tranche 3 (781 à 990 €)	10,47 €	4,16 €
QF4 - Tranche 4 (991 à 1 130 €)	13,02 €	5,43 €
QF5 - Tranche 5 (1 131 à 1 350 €)	14,47 €	6,16 €
QF6 - Tranche 6 (1 351 à 99 999 €)	15,72 €	6,53 €
Autres régimes (hors MSA ou CAF)	16,22 €	7,03 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de fixer la participation des familles à l'ALSH de l'été 2011 aux montants précités.**

### 5.3 Camp d'été du 1<sup>er</sup> au 07 août 2011

Un groupe de 7 jeunes (adhérents à l'Espace Jeunes) prépare un projet de séjour en camping en Espagne (à 1h de Barcelone). L'encadrement sera assuré par David Guilberteau et Maxime Brossard. Ce dernier se propose de venir bénévolement, il convient donc d'étudier les questions d'assurance auparavant.

Le conseil sera sollicité sous peu pour fixer le montant de la participation des jeunes.

**5.4 Atelier informatique**

**D/2011-040**

- Une première rencontre entre M. Vigneron du Conseil général et le *club de l'Age d'or*, où chacun a exprimé ses attentes, a réuni une vingtaine de participants. Sachant que 24 personnes sont intéressées pour participer à un *atelier informatique Seniors*, le Conseil général propose la mise en place de groupes de différents niveaux (8 personnes chacun):

- « *Je comprends mon ordinateur* » : 2 groupes sur 3 semaines
- « *Internet débutants* » 1 groupe sur 5 semaines
- « *Internet* » 1 groupe sur 3 semaines
- « *Bureautique débutants* » 1 groupe sur 5 semaines
- « *Bureautique* » 1 groupe sur 3 semaines
- « *Communiquer* » 1 groupe sur 3 semaines
- « *Photos et création d'images* » 1 groupe sur 5 semaines

La première session aura lieu les 9-16-23 juin prochains, de 14h à 17 h. C'est une formation de base « *je comprends mon ordinateur* ».

- Parallèlement, afin de remplacer le matériel communautaire de la salle informatique – lequel est vieillissant et n'est plus réparé ni entretenu par la CCPC - par du matériel communal, la commission Animation propose l'achat de 6 postes complets ; sachant qu'ils serviront aussi bien aux seniors qu'aux jeunes du *Ludo Maboul*.

Après l'étude de catalogues spécialisés et de plusieurs devis qui sont présentés aux membres du conseil, elle propose de retenir l'offre de l'entreprise **Futur et Soft**, aux conditions suivantes :

LIBELLE	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix total HT
<b>SOLUTION VIDEO CORE I3</b>			
UNITE CENTRALE TERRA BTO BOITIER ATX MIDI TOUR PC607 NOIR SILVER L 181*H 436*P 430 MM ALIMENTATION 550W CARTE MERE ASUS P7H55-M LE S1156 H55 CARTE MICRO ATX LGA1156 RESEAU GIGABIT FILAIRE WOL/PXE CPU INTEL CORE I3 540 3.06GHZ 4MB CACHE L3 DUAL CORE 4 GB DDR3 PC1333 2*2 GRAVEUR DVD SAMSUNG SATA CARTE VIDEO PCIE 1GB GF GTS450 VGA/DVI-I/HDMI DISQUE DUR SEAGATE 320GB 16MB DE CACHE WINDOWS 7 PRO *64 OEM GARANTIE 36 MOIS RETOUR ATELIER	6.00	443.15	2658.90

**soit un total TTC pour 6 postes de 3.180,04 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de la commission Animation et décide d'acheter 6 postes informatiques auprès de l'entreprise Futur & Soft aux conditions précitées, pour un total de 3.180,04 € TTC (trois mille cent quatre-vingts euros et quatre cents).

Cet achat sera inscrit à la section d'investissement du budget 2011, à l'opération 225 « *achat et réparation de matériel* ».

**6 Rapport d'activés du SPANC** (Service public d'assainissement non collectif)

**D/2011-041**

Alain Fort rappelle l'origine de la compétence « Assainissement non collectif » :

*La directive européenne du 21 mai 1991 suivie de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 avaient pour but de préserver la ressource en eau et notamment de limiter la pollution des eaux en précisant que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». Ainsi pour assurer le contrôle des systèmes d'assainissement chez les particuliers et pour pallier de fréquentes difficultés rencontrées sur les installations d'assainissement non collectif lors de leur conception, leur réalisation et leur entretien, les communes se sont vues confier une nouvelle compétence dans le domaine de l'assainissement non collectif.*

Les 15 communes ayant souhaité lui déléguer cette compétence, la communauté de communes Plaine de Courance a mis en place un SPANC au 01/02/2006.

• **A fin 2010, le nombre d'installations vérifiées par le SPANC est le suivant :**

Au 31/12 2010	Nombre d'installations estimées	Nombre de dossiers ouverts par le SPANC				
		Total	Conforme	Acceptable	Attente réalisation	Non conforme à réhabiliter
<b>TOTAL</b>	<b>3.253</b>	1.406	555	269	236	346
<b>Fors</b>	<b>690</b>	251	143	44	41	23

• **Les redevances d'assainissement non collectif :**

- **Redevance de contrôle de la conception et de l'implantation** d'un dispositif d'assainissement non collectif : **60 euros**, à l'issue du contrôle,
- **Redevance de contrôle de la bonne exécution des travaux** : **60 euros**, à l'issue du contrôle
- **Redevance de contrôle de diagnostic et de fonctionnement** : **87 euros**.

Par ailleurs, Alain Fort informe les participants que les communes de St-Symphorien et Granzay-Gript passent à l'assainissement collectif.

Puis, le rapport d'activités ayant été transmis aux membres du conseil avant la séance, il demande aux participants de s'exprimer sur son contenu avant de délibérer sur l'avis à donner.

**Le conseil municipal, n'ayant aucune remarque à formuler, émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2010 du SPANC Plaine de Courance.**

## **7 Informations diverses**

### **7.1 Mesures de lutte contre la sécheresse**

Alain Fort donne lecture aux conseillers d'une lettre de Mme la Préfète qui demande aux collectivités locales et aux particuliers d'avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la sécheresse par un usage modéré et responsable des ressources en eau.

Il informe l'assemblée qu'il souhaite que la municipalité face preuve d'engagement en prenant deux mesures principales :

- l'arrêt de l'arrosage du stade
- la restriction de l'arrosage des fleurs ; ce dernier se fera uniquement avec l'eau de récupération de la lagune de Modéron (déchetterie).

La plupart des participants sont d'accord avec ces mesures mais – sachant que ce problème de sécheresse devient récurrent – ils pensent qu'il serait souhaitable de réfléchir à long terme et de mettre en place des solutions durables : installations de citernes de récupération d'eau pluviale ; modification du plan de fleurissement (achat de végétaux résistants à la sécheresse).

### **7.2 Elections présidentielles et législatives**

- **Les élections présidentielles auront lieu les 26 avril et 6 mai 2012**
- **Les élections législatives se tiendront les 10 et 17 juin 2012**

### **7.3 Subvention du FRIL**

Alain Fort expose qu'une subvention de 35.000 € a été accordée à la commune dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg (la demande portait sur 18.000 €).

### **7.4 Nouvelle carte de l'intercommunalité**

La préfecture a adressé, à toutes les communes du département, un dossier complet sur le SDCI (*Schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres*). En effet, toutes les municipalités doivent se prononcer sur la recomposition des schémas départementaux avant le 3 août prochain. Ce dossier a été transmis à tous les membres du conseil afin qu'ils aient tous les éléments en main pour se prononcer le moment venu.

Alain Fort précise que, à l'heure actuelle, la presse se fait écho de nombreuses informations parfois fantaisistes ; la carte publiée récemment n'est qu'un projet illustrant le schéma intercommunal souhaité par la Préfecture ; cependant les avis sont encore très divergents à tous les échelons, les négociations sont en cours et rien n'est arrêté... c'est donc volontairement que la municipalité de Fors ne s'exprime pas dans la presse locale : « *le silence est d'or* ».

De nombreuses réunions sur le sujet ont eu lieu et vont avoir lieu, notamment entre les membres du bureau de la CAN et ceux de la Communauté de communes Plaine de Courance (CCPC). Alain Fort expose qu'il garde la même ligne de conduite : il reste vigilant sur la défense de l'intérêt des administrés et veut obtenir, avant toute prise de position, une réponse la plus claire possible sur le transfert des compétences ; en effet, si les compétences actuellement détenues par la CCPC et non par la CAN (ALSH, personnel des écoles, défense incendie, etc.) ne lui sont pas transférées, elles reviendraient aux communes concernées ; ce qui leur poserait bien évidemment de très sérieux problèmes financiers.

Il fait part aux conseillers de la position de l'AMF (Association des maires de France) qui a alerté les élus sur la nécessité de tenir le délai du 31 décembre 2011 ; en effet, en cas de non promulgation du schéma départemental à cette date, le pouvoir d'amendement dont disposent les membres de la CDCI pourrait disparaître. Il appartient donc à chaque commune et EPCI de se positionner afin d'éclairer les membres de la CDCI qui ont la possibilité, à la majorité des 2/3, d'amender le projet de schéma préfectoral.

Alain Fort précise que le vote demandé aux différents conseils n'est qu'un avis mais si tous -ou presque tous- les conseils émettent un avis défavorable, on peut supposer que la CDCI en tiendra compte ; de toutes façons, une absence de vote vaudrait approbation...

Une réunion spécifique du conseil municipal se tiendra donc avant la date butoir du 3 août ; M. le Maire demande à tous les conseillers d'étudier le dossier transmis afin de prendre une décision en connaissance de cause.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 24 mai 2011 est levée à 23 h 30*



Récapitulatif des délibérations prises en séance du 24 mai 2011				
N° déli- bération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
	Code	thème		
D/2011-031			Subventions aux associations pour l'année 2011	1
D/2011-032			Travaux de réparation de la cloche de l'église : choix de l'entreprise Gougeon (37 Villedômer)	2
D/2011-033			Achat de deux remorques : choix de l'entreprise Espace Emeraude (79 Echiré)	3
D/2011-034			Travaux de voirie allée de la Mairie et allée du Cimetière : choix de l'entreprise Eiffage Ouest (85 Ste Hermine)	3
D/2011-035			Autorisation à faire appliquer le Plan d'alignement et entreprendre toutes opérations en découlant	4
D/2011-036			Sens de la circulation sur le parking de l'école maternelle	4
D/2011-037			Organisation des festivités du 14 Juillet	5
D/2011-038			Contrat éducatif local : Montant participation sortie du 10 juin	5
D/2011-039			Contrat éducatif local : tarifs ALSH été 2011	5
D/2011-040			Atelier informatique : achat de 6 postes	6
D/2011-041			Rapport d'activité 2010 du SPANC : avis favorable	7

Emargements des membres du conseil municipal du 24 mai 2011	
Le maire, Alain FORT	
- DELGUTTE Stéphanie	- POUGNARD Dominique <b>Absente excusée</b>
- BONNIN Stéphane	- GUIOCHON Rémy
- BARBOT Patrice	BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie
- BAZIREAU Jean-jacques	- SABOURIN Hervé
- BRAULT Fabrice	- CHOLLET Marc
- FAZILLEAU Christine	- LAURENT Max
- MARCHAND Bruno	- POUGET Renaud
- AMICEL Pascal	- SCHMITT Susanne
- PORCHER Nadette	- VIAUD Joëlle